



Le Conseil départemental du Gard recrute ses services civiques pour 2023-2024

Publié le 29/08/2023 -



Matinée de recrutement au Conseil départemental du Gard

Le 7 septembre de 9h à 12h à l'Hôtel Edouard Mouret : **Inscription ici**

Les missions proposées

Citoyenneté

- Valoriser l'engagement citoyen des jeunes par le service civique
- Accompagner les jeunes du CDJ dans la réalisation de leurs projets

Culture

- Ambassadeur des musées du Gard (Pont-Saint-Esprit)
- Développement et valorisation des arts visuels et de l'éducation artistique dans le Gard
- Structuration et valorisation des musiques actuelles dans le Gard
- Organisation de la programmation événementielle commémorative et de la coordination des ateliers
- Chargé de participer au nouveau projet de recueil des archives orales des Gardois aux Archives départementales du Gard
- Valorisation et mise en réseau des acteurs et dispositifs du spectacle vivant

Solidarité

- Aide à l'accompagnement éducatif des mineurs non accompagnés (MNA)
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et en situation de handicap
- Dynamiser un espace social partagé
- Réalisation d'un annuaire des structures d'insertion

Sports

- Valoriser et faire vivre le label « Gard Terre de Jeux 2024 » auprès des publics au Grau-du-Roi
- Promouvoir et développer le label « Gard Terre de jeux 2024 » auprès des partenaires et des publics

Le service civique c'est quoi ?

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le service civique s'effectue en France ou à l'étranger. Il est indemnisé 600 € par mois. Il permet de s'engager dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité.

10 domaines d'action sont proposés au niveau national : solidarité, santé, culture et loisirs, éducation pour tous, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence, citoyenneté européenne.

Quelle plus-value pour les volontaires ?

Les organismes accueillant des volontaires en engagement de service civique doivent obligatoirement leur assurer une formation civique et citoyenne.

Cette **formation civique et citoyenne** comprend de manière obligatoire une **formation aux premiers secours**.

Le Conseil départemental du Gard a mis en place, ces dernières années, une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), 12 jeunes l'ont passé cette année. La collectivité a également mis en place une formation sur le gaspillage alimentaire et le développement durable ainsi qu'une formation sur la découverte des médias avec « Radio Sommières ».

Le contenu et le déroulement de ces modules sont définis par l'organisme d'accueil qui peut les organiser en interne ou faire appel à un organisme extérieur.

L'engagement citoyen dans le service civique est également un atout, un excellent moyen pour les jeunes de se constituer un réseau pour leur avenir professionnel.

Contact

Carla MARIN - Direction éducation, jeunesse et sports - Service jeunesse et sports
Chargée de mission et de projet départemental - Carla.marin@gard.fr - Tél : 06 40 97 81 31



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76